

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Céline PANGAUD, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : Mme Christelle CHARTON

Pouvoirs : 1 (de Mme CHARTON à M. GAUDRY)

Secrétaire de séance : Mme Maryse COLAS

Date de la convocation : 9 décembre 2016

Date d'affichage des délibérations : 21 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est approuvé à la majorité par 17 voix pour et 2 oppositions.

M. ROBLOT souhaite faire 2 observations concernant ce procès-verbal :

- il est fait mention de son refus et de celui de Mme GUINOT d'assumer leur tour de secrétariat de séance ; il tient à préciser que c'est pour un problème de procédure : le procès-verbal devant être soumis au secrétaire de séance avant publication
- il souhaite que soit précisé que c'est lui qui a demandé à ce que l'antenne installée par la Société FREE MOBILE soit plus haute afin de mieux desservir les hameaux et qu'il a bien mentionné les hameaux de Perrigny et de la Madeleine avec celui de Colnand.

Le Maire l'engage vivement, ainsi que les conseillers municipaux, à venir le rencontrer dans son bureau pour discuter de tout problème.

Un échange a lieu ensuite entre le Maire et M. ROBLOT concernant les élections sénatoriales et la nomination des délégués communautaires supplémentaires et sur la participation des conseillers municipaux à la vie de la commune.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

AGENCE POSTALE – AMENAGEMENT RUE DU BOURG : Les conseillers prennent connaissance du projet d'aménagement des locaux qui accueilleraient l'Accueil Jeunes avant son déménagement. Une partie, donnant sur la rue du bourg, sera aménagée pour l'Agence Postale, l'autre partie, donnant sur la rue du 19 mars, permettra l'extension de la garderie périscolaire et sa mise en conformité dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de l'Agence Postale Communale dans les locaux situés au 30 de la rue du Bourg (anciens locaux de l'Accueil Jeunes) pour un montant évalué à 33 000 € HT. Le maire est autorisé à prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien cette opération.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL 2016 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget afin d'intégrer les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale (39 600 €) et la participation financière de la Poste (20 000 €) ; ainsi que

des travaux de plantation de bois (1 000 €) avec une diminution de 1 000 € des travaux de façade du bâtiment des Tilleuls.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de Saône et Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, afin de couvrir les risques décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, paternité, du personnel communale

ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE PAR LE CENTRE DE GESTION DE SAONE ET LOIRE :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de Saône et Loire va engager et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque prévoyance

Le montant mensuel prévisionnel de la participation est fixée à 10 € pour un agent dont le temps de travail est égal ou supérieur à 17 H 30 mn/semaine, 5 € pour un agent dont le temps de travail est inférieur à 17 H 30 mn/semaine.

MISE EN ŒUVRE DU R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E.) : Le conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide d'instituer l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise. Les éléments du régime indemnitaire existant sur la commune ont été adaptés pour être conformes à la nouvelle réglementation. L'avis du Comité Technique a été rendu le 15 décembre 2016.

BAIL RURAL POUR LA PARCELLE B 124 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bail rural concernant la parcelle B 124, d'une contenance de 1 ha 92 a 30 ca, à intervenir avec M. Jérôme LAURIOT pour mise à disposition de l'EARL de la Bruyère. Le montant du fermage annuel est fixé à 100 €/hectare

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bail FREE MOBILE : la société FREE MOBILE, après études complémentaires demandées lors de la réunion de conseil municipal du 17 novembre dernier, a décidé d'installer une antenne de 32 m de hauteur.

Remerciements : de l'Amicale des Médaillés Militaires de Bresse pour la subvention qui a permis l'achat du drapeau de l'amicale

ADAP : l'Association des Paralysés de France, par courrier du 23 novembre dernier, remercie la commune pour l'élaboration de l'Agenda D'Accessibilité Programmé dont l'objectif est d'assurer la libre circulation des personnes à mobilité réduite en améliorant l'accessibilité des établissements recevant du public.

Eau potable : Il est remis à chaque conseiller un exemplaire du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Sud Est. Les conseillers sont invités à en prendre connaissance d'ici la prochaine réunion au cours de laquelle ils pourront faire part de leurs questions et observations

SYDESL : le bilan d'activité 2015 est remis à chaque conseiller pour lecture. Ils pourront faire part de leurs questions et observations lors de la prochaine réunion.

Travaux Place du Poids Public, route de Mervans et route de la Madeleine : les travaux sont interrompus jusqu'au printemps pour la réalisation des résines et bicouches ; des interventions du Syndicat des Eaux sont prévues pendant cette période d'arrêt sur le réseau d'eau potable.

Marché de Noël et Téléthon : les deux manifestations se sont bien déroulées avec beaucoup d'exposants et de visiteurs.

ZA les Quarts : la vente d'un terrain a été signée avec la Société MEF (bâtiments et équipements agricoles)

Déchetterie : les travaux d'extension sont en cours et, par souci de sécurité, la déchetterie a dû être fermée cette semaine du 19 au 24 décembre.

Syndicat des Eaux : Le maire fait le compte rendu de la dernière assemblée. La délégation de service public avec la SAUR a été reconduite suite à la mise en concurrence. Le tarif de l'eau restera inchangé en 2017. Le syndicat signe une convention avec le Grand Chalon pour la fourniture d'eau pour la commune d'Epervans ; une convention est également prévue avec Free Mobile pour l'installation d'une antenne sur le château d'eau de St Vincent en Bresse. Enfin, le syndicat va réaliser des travaux de renouvellement des canalisations sur différents sites dont la commune de St Martin en Bresse. A noter que l'objectif est de renouveler environ 8 km de canalisation par an.

Communauté de Communes Saône Doubs Bresse : L'Assemblée Générale du 14 décembre dernier était la 1^{ère} assemblée pour les 5 délégués supplémentaires nouvellement élus (50 conseillers communautaires au lieu de 45 précédemment). Le maire rend compte des différents points abordés.

En urbanisme, à partir du 1^{er} janvier 2017, les communes dotées d'une carte communale vont confier l'instruction de leurs dossiers au service mis en place par la communauté de communes qui, jusqu'à présent, instruisait les dossiers des communes dotées d'un plan local d'urbanisme.

La communauté de communes s'est également prononcée sur les modifications de statuts du Syndicat Mixte du Chalonnais et du SIRTOM de Chagny (enlèvement et traitement des ordures ménagères pour 21 des communes membres).

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été approuvé et de nouveaux délégués ont été nommés.

Concernant les bâtiments petite enfance, les architectes ont été consultés ; les permis de construire sont déposés.

Enfin, un projet d'acquisition d'un local technique est en cours d'étude.

Grippe aviaire : le maire rend compte de l'inquiétude des maires devant l'obligation, pour les particuliers, de confiner les volailles.

Hameau de Perrigny :

▫ Pont détérioré lors d'un accident routier : pour répondre à la question de Mme MERITE, le maire précise que la commune est en attente du versement de l'indemnisation par l'assurance pour lancer les travaux.

▫ Abri-bus : M. PHILIPPE demande si des travaux de remise en état de la plateforme devant l'abri-bus pourraient être envisagés ; une remise en état sera réalisée.

Pont de la Bertrandièrre : les travaux de renforcement du pont ont été réalisés dernièrement par l'entreprise BOIVIN

Chemin de la Corvée de Marchat : la voie communale n° 6 est affaissée à l'entrée de la Départementale, des travaux seront faits au printemps

Salle Gaudillat : M. MICHAUDET interroge le maire sur l'éventuelle remise en location de la salle Gaudillat. A ce jour, aucune décision n'a été prise. Le maire invite les conseillers à réfléchir à la question qui sera étudiée dans les mois à venir. Quoiqu'il en soit, des travaux de remise en état et de mise en conformité ADAP seront réalisés au préalable. Mme GUINOT s'inquiète du bruit lors de locations nocturnes.

Groupement d'achat d'énergie : M. DESSAUGE indique que le groupement d'achat d'énergie (gaz) va être étendu.

SICED/SPANC : le Président du syndicat a fait plusieurs démarches auprès de l'Agence de l'Eau afin de faire accélérer le versement des subventions de 3 000 € pour les particuliers qui ont fait des rénovations de leurs système d'assainissement individuel.

La séance est levée à 21 H 45. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.